



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le premier septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs René ARNAUD, Yohann TORD, Yves JOUVE, Pascal LOMBARD, David HALTER, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 21 août 2014.

Madame Sandrine PEYRON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 15 juillet 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Convention avec la Mairie de Trescléoux concernant la répartition des frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention concernant les modalités de répartition des frais de scolarité de fonctionnement de l'école de Trescléoux. Il s'agit de l'ensemble des charges et dépenses réalisées pour l'année considérée au prorata des enfants scolarisés par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Mairie de Trescléoux.

OBJET : Nomination de 3 garants pour la surveillance et les bonnes pratiques des coupes affouagères

Le Maire expose au conseil qu'à la demande de l'ONF, il convient de nommer 3 garants pour la surveillance et les bonnes pratiques des coupes affouagères. Il souhaite par la même occasion rappeler que les coupes affouagères sont gratuites pour les habitants permanents de la commune. Les personnes intéressées doivent se faire connaître à la Mairie qui leur délivrera un emplacement. Un protocole les engageant à respecter les principes de base pour le bon déroulement et le respect des coupes affouagères sera alors signé. La période de coupe débute le 15 octobre 2014. Messieurs Yves JOUVE, David HALTER et Yohann TORD se portent volontaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Nomment Messieurs Yves JOUVE, David HALTER et Yohann TORD garants pour la surveillance et les bonnes pratiques des coupes affouagères.

OBJET : Demande de participation reçue par le Fonds de Solidarité Logement 05

Le Maire expose au conseil la demande de participation reçue par le Fonds de Solidarité Logement 05 qui s'élève à 0.35 euros/habitants pour 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 0 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention,
Refuse de participer au FSL 05.

OBJET : Poursuite des travaux pour l'élaboration du PLU

Après discussions, le conseil décide de suspendre provisoirement le projet de PLU, en attente des nouvelles directives de la loi ALLUR qui conditionne ses orientations. La reprise est prévue début 2015.

OBJET : Participation au feu d'artifice 2014 auprès du comité des fêtes de Lagrand

Le Maire expose au conseil que le feu d'artifice de Saléon/Lagrand, organisé depuis plusieurs années, a été tiré depuis la commune de Lagrand cette année. Le coût total s'est élevé à 2 450.00 €. La commune de Nosage et d'Eyguians participent chacune à hauteur de 500 euros. Le coût supporté est donc de 1 450.00 euros, à partager entre nos 2 communes soit 725 euros à la charge de la commune de Lagrand via le comité des fêtes de Lagrand et 725 euros à notre charge. Il est à noter que la commune nous avait versé à tort 200 euros comme participation. Il convient donc de régler 925 euros au comité des fêtes de Lagrand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
Autorise le Maire à verser 925.00 euros au comité des fêtes de Lagrand, au titre de la participation 2014 au feu d'artifice du 14 juillet.

OBJET : Retour sur la visite de Mme la Députée des Hautes-Alpes, Karine BERGER

Le conseil a évoqué avec Mme la Députée les trois grands projets pour la commune de Saléon, à savoir :

- Le projet de PLU
Mme la Députée nous a conseillé de temporiser sur le PLU car la loi DUFLOT sur les logements devraient évoluer et la loi ALLUR va fortement impacter les PLU.
- Le projet de collecte des égouts et la distribution en eau potable des différents hameaux
Cela concerne environ une dizaine de foyers (une première tranche avait été entreprise il y a une dizaine d'années en englobant uniquement le village). Mme la Députée nous a indiqué que pour des raisons sanitaires et surtout les besoins en eau des maisons qui sont alimentées par des sources, ce projet était une urgence pour la commune. Afin de lancer le projet et pour avoir une vision des coûts et des différents problèmes techniques, le conseil a décidé à l'unanimité de demander des devis auprès de différents bureaux d'études pour monter un dossier de demande de subvention.
- Projet de réhabilitation de deux masures en garage et locaux pour les entreprises de Saléon en priorité
Ces 2 projets se situent sur les parcelles A88 et A102 (face à l'habitation de M. et Mme MAURIN) et sur la parcelle A33 (à côté de M. et Mme AIGON).

Mme la Députée a estimé que ce projet était très intéressant et nous assure qu'elle sera particulièrement attentive à son bon déroulement.
Ce projet est estimé à environ 218 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à lancer le projet de réhabilitation de deux masures en garage et locaux pour les entreprises de Saléon en priorité et autorise le Maire à réaliser des demandes de subventions.

OBJET : Projet de remplacement des calades sur la voie communale

Le Maire expose au conseil le devis reçu par la SARL Alain CALDU concernant la réfection de l'escalier en pierre sur la calade Rompe Cuiou. Le montant est de 4 500.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte le devis de la SARL Alain CALDU concernant la réfection de l'escalier en pierre sur la calade Rompe Cuiou pour un montant est de 4 500.00 euros HT.

Questions diverses

Etude sur la faisabilité de collecte des eaux usées de ruissellement sur la calade de l'église (entre l'église et la route départementale), un devis va être demandé à l'entreprise Nicolas REYNAUD.

Fin de séance à 21h00.

Prochain conseil prévu le 06/10/2014 à 19h00.